

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
12 SEPTEMBRE 2012
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Loïc BARBIER	9	Christian LONCHAMPT
3	Jean-Claude GUEZENNEC	10	Frédérique PERBOST
4	Françoise COUTAND	11	Claude BERNARD
5	Nicole BARBOT	12	Michel RABIER
6	Jean-Luc LECOMTE	13	Joël CORBIN
7	Gislaine BOISNARD	14	Béatrice GALLET

Etaient absents:

Dominique TIERCELIN, Christiane CHEVALIER, Pascal BOUDON, *ayant donné pouvoir à Claude BERNARD*, Eric HAMEAU.

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ecole élémentaire – Frais de fonctionnement 2011/2012,
- 2) Ecole élémentaire – Contribution des communes,
- 3) Ecole Sainte Marie – Participation aux frais de fonctionnement,
- 4) CCPB – Contribution aux frais de fonctionnement de la classe maternelle,
- 5) Restaurant scolaire - Frais de fonctionnement 2011/2012,
- 6) Restaurant scolaire – Participation au déficit pour les communes volontaires,
- 7) Restaurant scolaire – Prix du repas 2012/2013,
- 8) Contrat logiciels SEGILOG,
- 9) Service assainissement – Rapport annuel,
- 10) Fonds d'aide aux jeunes ;
- 11) Fonds de solidarité logement,
- 12) Fonds départemental de péréquation 2012,
- 13) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 14) Questions diverses.

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

Nombre d'enfants : **205**

DEPENSES	MONTANT
Pharmacie	59,39 €
Produits d'entretien	4 441,61 €
Fournitures scolaires	10 732,25 €
Rémunération du personnel (y compris emplois aidés)	50 518,97 €
Entretien de bâtiments	3 766,31 €
Entretien photocopieur et matériel informatique	10 663,24 €
Spectacle de Noël + chocolats	3 350,32 €
Acquisition de petit matériel	2 525,56 €
Electricité	3 348,52 €
Gaz	4 765,49 €
Eau - Assainissement	416,66 €
Mobilier scolaire	0,00 €
Frais de téléphone et Internet	897,86 €
Musique à l'école	350,00 €
Affranchissements et copies	440,69 €
TOTAL	96 276,87 €

Coût par élève : **469,64 €**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
CONTRIBUTION DES COMMUNES**

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 23,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles régissant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2011/2012 faisant ressortir un coût financier par élève de **469.64 euros**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le bilan financier de l'école élémentaire et **FIXE** la participation réclamée aux communes dont les enfants ont fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année scolaire 2011/2012 à **469.64 euros par élève**.

Considérant le nombre d'enfants par commune ayant fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année scolaire 2011/2012, les participations suivantes seront demandées aux communes :

COMMUNE	Nombre d'élèves	Montant de la participation
BEUCHE	4	1 878,56 €
CRUCEY VILLAGES	1	469,64 €
DAMPIERRE SUR AVRE	16	7 514,24 €
FESSANVILLIERS	17	7 983,88 €
LAONS	1	469,64 €
LA MANCELIERE	9	4 226,76 €
LA PUISAYE	2	939,28 €
LA SAUCELLE	1	469,64 €
LES CHATELETS	3	1 408,92 €
MAILLEBOIS	1	469,64 €
MONTIGNY SUR AVRE	2	939,28 €
RUEIL LA GADELIERE	1	469,64 €
ST LUBIN DE CRAVANT	6	2 817,84 €
ST LUBIN DES JONCHERETS	2	939,28 €
SENONCHES	2	939,28 €
TOTAL	68	31 935,52 €

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINTE MARIE
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

L'article L.442-5 du code de l'éducation (*Loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 et Loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005 art. 1 relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat*) précise que : « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. »

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2011/2012 faisant ressortir un coût financier par élève de **469.64 euros**,

Considérant que 13 enfants ont été scolarisés à l'école Sainte Marie en élémentaire durant l'année scolaire 2011/2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Marie pour un montant de (469.64 euros X 13 enfants) **6105.32 euros**.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT- CLASSE MATERNELLE - 2011/2012
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE BREZOLLES

Les bâtiments de l'école élémentaire ont accueilli une classe de l'école maternelle de 25 enfants durant l'année scolaire 2011/2012.

Par conséquent, la communauté de communes du plateau de Brezolles (CCPB) participe aux frais de personnel et d'entretien du bâtiment.

Pour l'année scolaire 2011/2012, le coût par enfant est de **166.23 euros**.

Un titre de recettes d'un montant de **4 155.75 euros** sera établi à l'encontre de la CCPB.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Nombre de repas servis: 15 082

DEPENSES	MONTANT
Alimentation	43 654,18 €
Habillement	0,00 €
Pharmacie	19,80 €
Produit d'entretien	1 480,54 €
Rémunération de personnel	32 108,94 €
Entretien de bâtiments	795,26 €
Entretien de matériel	460,18 €
Acquisition de petit matériel	841,85 €
Gaz - Electricité - Chauffage	2 704,67 €
Eau - Assainissement	138,89 €
Assurances	1 004,74 €
Impression - Reliures - Fournitures de bureau - Photocopies	364,40 €
TOTAL	83 573,45 €

RECETTES	MONTANT
Vente tickets de cantine	51 176,60 €

DEFICIT : 32 396,85 €

DEFICIT PAR REPAS

2,15 €

**PARTICIPATION AU DEFICIT RESTAURANT SCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : Selon le bilan financier (section de fonctionnement) du service de restauration scolaire, il apparaît un déficit de 32 396.85 euros.

15 082 repas ayant été distribués, il est constaté un déficit de **2.15 euros par repas**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de demander aux communes qui acceptent de participer au déficit la somme de 2.15 euros par repas pris par les enfants de leur commune.

COMMUNE	Nombre de repas	Montant de la participation
BEAUCHE	505	1 085,75 €
BEROU LA MULOTIERE	75	161,25 €
CRUCEY VILLAGES	128	275,20 €
LES CHATELETS	370	795,50 €
DAMPIERRE-SUR-AVRE	2013	4 327,95 €
FESSANVILLIERS	1650	3 547,50 €
LAONS	37	79,55 €
LA MANCELIERE	1044	2 244,60 €
MAILLEBOIS	126	270,90 €
LA PUISAYE	218	468,70 €
SAINT LUBIN DE CRAVANT	401	862,15 €
TOTAL	6567	14 119,05 €

**RESTAURANT SCOLAIRE - PRIX DU REPAS
ANNÉE 2012 / 2013**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que durant l'année scolaire 2011/2012, le prix de vente du repas au restaurant scolaire de l'école élémentaire de Brezolles était, pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit, de 3.30 euros et de 5.30 euros, pour les enfants des communes refusant de participer au déficit de la cantine.

Il convient de fixer le prix du repas pour l'année scolaire 2012/2013.

Considérant le bilan financier du service restauration scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer le prix du repas durant l'année scolaire 2012/2013 comme suit :

- Pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit : **3.40 euros**
- Pour les enfants des communes refusant de participer au déficit : **5.40 euros**

SEGILOG - CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance le 30 septembre prochain.

La société SEGILOG propose un nouveau contrat à la commune pour une durée de 3 ans aux coûts annuels suivants :

- **3 600 euros** pour les droits d'utilisation des logiciels
- **400 euros** pour la maintenance et la formation

Après en avoir délibéré, l'assemblée **AUTORISE** le Maire à signer le contrat proposé avec la société SEGILOG.

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT ANNÉE 2011

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport annuel, sur les indicateurs techniques et financiers et sur la gestion notamment sur l'encours de la dette et le montant des travaux réalisés.

Après lecture, l'assemblée délibérante **APPROUVE** ce rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES 2012

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est compétent pour gérer le fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

En 2011 ce fonds a accompagné 422 jeunes sous la forme d'aides alimentaires, à la mobilité ou à la formation.

La Loi N°2004-89 du 13 août 2004 prévoyant que les communes peuvent participer au financement de ce fonds aux côtés du département, la commune de Brezolles est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de participer au fonds départemental d'aide aux jeunes à hauteur de **400 euros pour l'année 2012**.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6554 - Contribution aux organismes de regroupement.

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE LOGEMENT 2012

Le fonds de solidarité logement a pour vocation d'aider les ménages en difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

La participation de la commune de BREZOLLES est de 3 euros par logements sociaux soit, pour 143 logements, 429 euros.

Le Conseil Général nous informe que sur l'année 2011, 1928 ménages ont bénéficié d'une aide ou d'un accompagnement social dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de participer au fonds départemental à hauteur de **429 euros** pour l'année 2012.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6554 - Contribution aux organismes de regroupement.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2012

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune peut prétendre au fonds départemental de péréquation pour les acquisitions et les travaux supérieurs à 1 500 euros HT mandatés au cours de l'exercice 2012 et financés sur les crédits de la section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **SOLLICITE** le fonds de péréquation au titre de l'année 2012.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- **AB 447- 12 rue de la Friche - Superficie 580 m2**
- **AC 3 -rue de la Bahine - Superficie 122 m2**
- **AC 70 - 8 Place du petit marché - Superficie 59 m2**
- **AC 69 - 10 Place du petit marché - Superficie 93 m2**

- ZB 80 – 22 rue Louis de Gonzague – Superficie 677 m2
- AC 71 – 4 Place du petit marché - Superficie 408 m2
- AB 265 –219 rue de la Mare des Tourelles – Superficie 38 m2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

DEMISSION D'UN ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture de la copie de la lettre transmise par Monsieur GUEZENNEC Jean-Claude à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir.

Monsieur GUEZENNEC y fait part de sa volonté de démissionner de son poste d'adjoint au Maire pour des raisons personnelles.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur GUEZENNEC pour sa présence et son dévouement auprès du service technique durant les cinq dernières années.

Monsieur le Préfet d'Eure et Loir doit se prononcer sur cette démission prochainement.

TARIFS COMMUNAUX

A la demande des bénévoles de la médiathèque, l'assemblée délibérante fixe le prix du remplacement de la carte d'abonnement lorsque celle-ci est perdue à **1 euro**.

ANIMATION MEDIATHEQUE

Le thème de cette année scolaire sera MARCO POLO, « de Venise à la Chine ».

Actions prévues :

Petite exposition sur MARCO POLO

Exposition sur les masques vénitiens et chinois

Fabrication de masques et d'éventails chinois et vénitiens

Fabrication d'un pantin arlequin

Lecture d'histoires sur les voyages :

Conférence sur les voyages avec Valérie MEYER

Conférence d'Alain DENIZET sur la Beauce et le Perche

Financement :

Conseil général : 452.97 euros

Commune : 814.13 euros

L'assemblée délibérante avalise ces animations et leurs financements.

SUBVENTIONS 2012-REMERCIEMENTS

L'union des associations de donneurs de sang bénévoles d'Eure et Loir remercie la municipalité pour la subvention accordée cette année à leur association.

Alcool assistance « la croix d'or » sollicite une subvention auprès de la municipalité ; leur demande sera examinée en mars, un courrier leur sera fait en ce sens.

BERNARD Claude

Signale un tag très inesthétique sur l'ancienne salle des fêtes et demande aux services techniques de le recouvrir avec de la peinture.

Déplore le stationnement des véhicules sur les trottoirs nouvellement refaits avenue du Général de Gaulle. Il est nécessaire de réfléchir à un stationnement plus réglementé en tenant compte du danger de la circulation sur cette voie.

Souhaiterait que soit instauré un point de covoiturage sur la commune ; le parking du silo route de Chartres pourrait convenir.

Sollicite des informations sur la démolition de l'ancienne salle des fêtes ; celle ci pourrait se faire vraisemblablement durant les vacances de février afin de créer le moins de nuisances possibles pour les écoles.

BOISNARD Gislaine

Félicite les services techniques pour la beauté des massifs de fleurs cette année.

Déplore l'absence de fleurs dans les bacs devant le portail d'entrée de la Mairie.

GALLET Béatrice

Souhaite que la municipalité envoie un courrier au magasin C Express afin de les sensibiliser au nettoyage de leur parking.

RABIER Michel

Informe l'assemblée que Monsieur DUBOS s'est proposé de nettoyer le terrain près du terrain de tennis couvert.

JOUANIGOT Jean-Luc

Informe l'assemblée de l'exposition de peinture qui se tiendra les 22 et 23 septembre prochains à l'espace socioculturel.

Signale que Monsieur DELABIE l'a informé de la présence d'algues suspectes à l'étang.

BARBOT Nicole

Le don du sang a accueilli 35 donateurs ; la prochaine collecte aura lieu le 12 novembre prochain.

Signale que le musicien habituel pour l'animation du repas des anciens qui se déroulera le 11 novembre prochain n'est pas disponible.

Signale et déplore la présence de nombreuses déjections canines avenue du Général de Gaulle.

Informe l'assemblée que la MSA doit mettre en place un atelier « bien vieillir » sur la commune au printemps 2013.

La séance est levée à 22H30.